

Rendre compte d'un génocide « de proximité »¹

Sandrine Lefranc
CNRS, ISP

Le génocide des Tutsi du Rwanda est aujourd'hui connu. Beaucoup d'ouvrages ont été publiés à l'occasion de son « 20^e anniversaire ». Parmi ceux-ci, des études de qualité, dont les recherches doctorales d'Hélène Dumas et de Susan Thomson, qu'on mettra ici en regard, en évoquant aussi Lee Ann Fujii². Ces recherches ont consisté en des observations minutieuses, menées à une échelle locale³, et des entretiens rigoureux et réfléchis avec les « survivants » et les exécuteurs⁴. Ce sont donc des connaissances vérifiées qui ont été rassemblées pour rendre compte de ce qui s'est produit d'avril à juillet 1994 : en même temps que d'autres violences (assassinats politiques par la faction extrémiste,

meurtres de personnes ayant résisté aux ordres de tuer, et guerre), il s'agit du génocide d'une large part de la population tutsi vivant à l'époque au Rwanda – les trois quarts environ, plus de 800 000 personnes.

Le livre de l'historienne française Hélène Dumas porte sur le génocide : elle entend rendre compte de la mobilisation des « voisins » et « intimes » dans la mise en œuvre des massacres des Tutsi, à partir surtout des récits des survivants (pour elle, les Tutsi rescapés), recueillis à l'occasion des procès *gacaca* (c'est-à-dire le jugement par des villageois élus des exécuteurs présumés du génocide, dans le cadre de plus de huit milles « tribunaux sur le gazon » inspirés par des pratiques coutumières, qui ont fonctionné à partir de 2005). La guerre entre le Front patriotique rwandais (armée composée de Tutsi de la diaspora ougandaise) et les Forces armées rwandaises (armée nationale mise au service du génocide) est présente en arrière-fond, de même que l'histoire plus longue de l'instrumentalisation des catégories ethniques par les colonisateurs belges puis par les autorités rwandaises. Le génocide est inscrit dans le prolongement de la « mémoire » d'événements violents antérieurs, tout en étant caractérisé par

1. À propos d'Hélène Dumas, *Le génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*, Paris, Seuil, 2014 (L'Univers historique), 364 p. ; et Susan Thomson, *Whispering Truth to Power. Everyday Resistance to Reconciliation in Postgenocide Rwanda*, Madison, The University of Wisconsin Press, 2013, xxviii + 260 p., illustrations, cartes, annexe, glossaire, bibliographie, index.

2. Lee Ann Fujii, *Killing Neighbors. Webs of Violence in Rwanda*, Ithaca, Cornell University Press, 2009.

3. Cette échelle locale est décisive, compte tenu de la variété des situations (du rapport démographique entre Hutu et Tutsi, du poids de la guerre, etc.). Elle implique en outre une perception différente des logiques génocidaires. Cf. Scott Straus, *The Order of Genocide. Race, Power, and War in Rwanda*, Ithaca, Cornell University Press, 2006, qui ne travaille pas à cette échelle (mais en souligne l'importance), considère la peur et les pressions à l'intérieur des groupes ethniques comme les déterminants principaux du passage à l'acte. H. Dumas et L. A. Fujii insistent, elles, sur l'autonomie relative des tueurs (alors que cette dernière s'inscrit dans la continuité théorique du travail de Straus).

4. Le statut d'entretiens portant sur de tels événements, sous un régime autoritaire et dans le contexte d'une coexistence entre rescapés, exécuteurs, complices et *returnees*, est discuté par Susan Thomson, par Lee Ann Fujii ainsi que par Emmanuel Viret, « "La langue amère des temps nouveaux". Dynamique de la violence au Rwanda rural (1991-1994) », *Questions de recherche*, 29, 2008-2009, p. 11-12. Hélène Dumas, qui souligne surtout davantage que ces derniers l'état traumatique des rescapés, ne s'y attarde pas (cf. sa note p. 38).

une « radicale nouveauté » (p. 113). C'est toutefois « l'autonomie meurtrière » des voisins qui est mise en avant¹. Ces hommes, mais aussi ces femmes et enfants (tueurs inhabituels sur lesquels se penche le dossier de *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* coordonné par S. Audoin-Rouzeau et H. Dumas²), sont perçus en tant que proches – c'est-à-dire non à partir de leur statut socio-économique (en tant que paysans, hommes « en marge » d'une nouvelle économie salariale³, ou pauvres), ni d'une appartenance ethnique devenue identité.

H. Dumas est préoccupée par la facilité avec laquelle « les liens sociaux et affectifs » entre ces personnes et leurs victimes (morts et rescapés) ont été « féroce­ment retournés », au moyen d'une transgression de toutes les normes morales et d'une « cruauté inouïe » (p. 12). Le génocide des Tutsi rwandais est un « génocide de proximité », où la violence atteint l'intimité des liens sociaux et affectifs, de manière peu prévisible, dans un milieu très homogène (lequel partage jusqu'au dernier moment bétail, boissons, mariages). La dimension pragmatique du massacre⁴ ainsi que l'opportunisme qui se traduit par des pillages systématiques (dont l'auteure souligne la dimension de profanation, p. 275) s'effacent devant l'énormité de cette inversion de l'ordre moral – à tel point qu'H. Dumas préfère mettre l'adjectif pragmatique entre guillemets (p. 272). Le livre ne se veut, en fait, pas explicatif : il décrit, en s'attachant tout particulièrement à reconstituer, dans un geste commémoratif, les scènes de crime à partir du « paysage mémoriel » des rescapés (p. 35).

La démarche de la politiste canadienne Susan Thomson est très différente. Celle-ci fait une tentative pour rendre compte dans des termes socio-logiques des relations socio-politiques mises en place sous la tutelle du gouvernement rwandais (issu du Front patriotique rwandais, vainqueur de la guerre de 1994). Les procès populaires et l'activité commémorative du gouvernement – qui sont une *source* pour H. Dumas⁵ – sont ainsi inscrits dans des rapports de domination défavorables aux survivants (plus largement définis que par l'historienne, puisque sont considérés comme tels les Tutsi rescapés, bien sûr, mais aussi tous ceux qui ont vécu le génocide et la guerre, quelle que soit leur appartenance ethnique, voire leur comportement, p. 21). Il s'agit pour S. Thomson, qui cite Foucault, d'une politique disciplinaire : ses interlocuteurs vont aux *gacaca* parce qu'ils n'ont pas d'autre choix – « *When the state organizes reconciliation, I go because I have no choice* » (p. 108)⁶. Le pouvoir semble dans cette perspective « voler » leur deuil aux survivants (pour plagier l'expression de Nils Christie au sujet de la justice judiciaire), en s'appropriant par exemple les « enterrements en dignité », contre la volonté majoritaire d'un deuil privé, discret, sans pleurs publics⁷. Cette politisation du deuil individuel est présentée comme une politique oppressive au même titre que d'autres mesures de contrôle défavorables aux paysans pauvres (telles les coûteuses fermetures des kiosques et interdiction des chaussures ouvertes, p. 15). Les dispositifs mémoriels du gouvernement tendent à maintenir ces survivants dans leur état de pauvreté et d'impuissance, au bénéfice de sa clientèle politique. S. Thomson

1. L'organisation du génocide par un gouvernement central n'a pas fait à elle seule le génocide. Elle est, pour L. A. Fujii, un « script » que se réapproprient assez librement des chefs locaux et qui « prend » au gré des interactions immédiates. H. Dumas souligne, elle, l'autonomie de la « violence horizontale » (des voisins agissant en « petits tueurs ») par rapport à la dynamique génocidaire d'État.

2. Stéphane Audoin-Rouzeau, Hélène Dumas (dir.), « Le génocide des Tutsi rwandais, vingt ans après », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 122, avril-juin 2014, p. 3-98.

3. E. Viret, « "La langue amère des temps nouveaux"... », art. cité, p. 1-53.

4. On entend par là le choix de lieux de mise à mort qui permettent de ne pas enterrer les cadavres (précipices, berges des rivières, latrines), mais aussi l'organisation des massacres sous la forme d'un « travail », que soulignent Jean Hatzfeld pour le Rwanda (*Une saison de machettes. Récits*, Paris, Seuil, 2003) et d'autres auteurs pour le génocide nazi (Christopher Browning, *Des hommes ordinaires. Le 10^e bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne*, Paris, Les Belles Lettres, 1994 ; Harald Welzer, *Les exécuteurs. Des hommes normaux aux meurtriers de masse*, Paris, Gallimard, 2007).

5. Au même titre que les dessins, curieusement appréciés pour leur réalisme (p. 307) ; notons que S. Thomson utilise, elle, des tests projectifs (sans davantage expliquer comment).

6. H. Dumas a, elle, plutôt perçu une participation volontaire et nécessaire ; elle a souligné (à l'occasion du séminaire général de l'Institut des sciences sociales du politique, le 28 octobre 2014) l'effacement rapide de la présence policière lors des procès.

7. Rémi Korman, « L'État rwandais et la mémoire du génocide : commémorer sur les ruines (1994-1996) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 122, avril-juin 2014, p. 87-98. |

place ainsi ce régime à la fois décrié et célébré dans la continuité des précédents, manipulant comme eux les récits historiques. Il y parvient, selon elle, par une diversité de mesures d'unité nationale, qui incluent un récit historique (dépeignant une harmonie précoloniale fictive), un contrôle de l'information (censurant les crimes commis par les membres du FPR), l'interdiction du recours aux catégories ethniques, la répression des dissidents, un principe de responsabilité collective (qui interdirait l'accès de Hutu à l'emploi), une politisation de la « victimité » des Tutsi, ou encore de nouveaux symboles nationaux. Un réseau d'institutions y veille : une commission de l'unité nationale et de la réconciliation (1999) animée par des *retournees* ougandais, des mémoires, cérémonies et festivals, des camps de « rééducation » *ingando* obligatoires qui confinent différents publics (prisonniers, anciens soldats, mais aussi juges et élites), durant douze semaines en moyenne, pour leur inculquer une vérité sur le génocide et la guerre. Les « tribunaux » *gacaca*, eux aussi obligatoires, figurent pour S. Thomson en bonne place dans ce dispositif disciplinaire. Nul (pauvre) n'échappe selon elle à ces obligations relayées par les administrations locales, « un dense réseau d'espions » (p. 124) et des associations distribuant les statuts de « vrais survivants », prestations de santé et bourses. La politique d'unité nationale prolonge une violence structurelle et rend vraisemblable à ses yeux une violence politique nouvelle (p. 12). Mais les Rwandais avec lesquels elle a échangé y résistent, de manière quotidienne, feutrée, par l'évitement.

Le contraste entre les deux ouvrages est marqué. Il s'agit de deux études soucieuses de tenir une échelle locale (une « commune moyenne » du Nord pour H. Dumas, une commune du Sud pour S. Thomson – donc des situations différentes sur le plan notamment de la centralité de la guerre) et un temps d'enquête long (S. Thomson vivait au Rwanda, en tant que travailleuse internationale, avant le génocide ; H. Dumas y a passé un an en deux séjours). Les deux femmes se sont efforcées d'écouter leurs interlocuteurs avec chaleur, de manière réitérée (avec des traducteurs, mais une même capacité de saisir les rudiments de ce qui est dit dans cette langue difficile qu'est le kinyarwanda). Pour le reste, tout les oppose. H. Dumas entend

revenir au moment de la tragédie (elle est littéralement transportée par les récits des rescapés, souvent recueillis en marchant), S. Thomson décrit le Rwanda post-génocide. Les *gacaca* sont, pour la première, une source sans pareille. Ils sont, peut-être, une bonne politique, parce qu'à l'image du génocide : ce sont des procédures de proximité, sans tiers, où le juge et l'accusé sont collectifs (les exécuteurs sont jugés par bandes criminelles), qui se tiennent sur le lieu même du crime. Pour S. Thomson, il s'agit d'un aspect d'une politique plus large du FPR, mais aussi de la rémanence d'un état plus ancien des rapports entre les groupes sociaux au Rwanda. L'enquête de l'historienne a été autorisée par le gouvernement (et nourrie par le travail des associations de rescapés, p. 290) ; celle de la politiste est présentée comme un jeu constant pour s'assurer la complicité des enquêtés et éviter le contrôle des mêmes gouvernement et associations. Pour réaliser un doctorat en « fraude » (p. XVIII), l'auteure a d'ailleurs dû « bénéficier » d'un stage de « rééducation ».

H. Dumas se concentre sur les liens affectifs « retournés », en refusant de les rabattre sur des échanges sociaux – ce qui est explicite lorsqu'elle critique le geste inverse (celui de S. Thomson comme de L. A. Fujii, à qui elle s'oppose, p. 123) : « l'assignation à un statut socio-économique censé résumer la “banalité” des auteurs de massacres ne rend pas compte de l'aspect essentiel de leur implication dans les tueries : l'assassinat de leurs proches » (p. 27). Et à certains égards, l'intention qui porte ce livre est un refus de la banalisation. S. Thomson au contraire éclaire les processus génocidaires sous un jour plus « banalement » sociologique.

Les deux livres approchent donc deux « vérités » distinctes. H. Dumas privilégie la « vérité subjective » des rescapés qui seule permet d'excaver un paysage depuis lors disparu¹. Les principaux lieux du crime ont en effet été effacés (des barrages démontés, des églises souvent rendues à leur fonction, des latrines-tombeaux cimentées, des sépultures profanées), un découpage administratif nouveau a été imposé, des noms modifiés et une population nouvelle installée. Le Rwanda est peuplé de davantage de mémoriaux invisibles (p. 65) que de monuments

1. Cette vérité subjective dit ce qui s'est réellement passé pour ceux ayant vécu le génocide (merci à Élisabeth Claverie de m'avoir amenée à insister sur ce point).

publics ou de tombes privées. Après les clameurs des « processions » de meurtriers, après le fracas, qui ont facilité les massacres, le pays est devenu silencieux. S. Thomson, dans un même mouvement de dévoilement d'une vérité qui ne peut que se murmurer (c'est le titre de son livre), souligne la confrontation de vérités plurielles : une vérité officielle du gouvernement efficacement relayée dans les campagnes, mais surtout des vérités relatives aux groupes sociaux qui sont partagées par d'anciens groupes ethniques¹ et des personnes ayant vécu le printemps 1994 de manières très différentes.

L'accumulation des connaissances sur le génocide des Tutsi du Rwanda est désormais organisée dans les termes d'un débat scientifique. Si on lit les contributions dans un esprit conciliateur, on relève une insistance convergente sur ce qui se joue dans le temps même du massacre. L'organisation politique du génocide est moins débattue que dans l'arène judiciaire ; c'est l'importance des appropriations locales de cette politique et des interactions immédiates qui est soulignée. L. A. Fujii est allée plus loin dans une lecture « situationniste » du génocide (empruntée à C. Browning), en insistant sur la faiblesse d'explications en termes de haines ethniques comme d'identité morale ; le même individu peut tuer un jour, en présence des autres, et sauver le lendemain, en leur absence (L. A. Fujii, p. 177). Elle a montré de manière très convaincante l'intérêt d'une prise en compte des interactions immédiates entre acteurs impliqués². H. Dumas, quoique critique vis-à-vis de ce cadre d'analyse (cf. sa note, p. 190), met elle aussi l'accent sur ce qui se joue dans le moment du massacre (p. 243), qui seul rend possible le retournement des relations de proximité. Des « cruautés inouïes », « redoublées » (p. 276), ont été nécessaires, parce qu'elles ont permis aux proches d'animaliser les

leurs, qui devaient d'autant plus être mis à distance qu'ils étaient, l'instant d'avant, des proches.

Les affrontements (pas toujours) courtois qui se livrent dans le champ académique³ sont, bien sûr et depuis longtemps, des affrontements politiques. Les auteurs y prennent inmanquablement position, de manière plus ou moins forte et explicitée, par rapport au gouvernement FPR⁴, par rapport au gouvernement français de l'époque (ou autres pays complices ou inactifs), et bien sûr, par rapport aux discours parfois négationnistes tenus sur le génocide lui-même. S. Thomson explicite d'ailleurs sa trajectoire : l'« onusienne » déçue a d'abord adhéré avec enthousiasme au projet du FPR (dans son mémoire de master) pour ensuite (comme L. A. Fujii) prendre ses distances vis-à-vis d'un gouvernement jugé autoritaire et dissimulant ses crimes, qui alimente une critique sévère (p. 577) ; le livre d'H. Dumas est moins disert sur ce point.

Il s'agit aussi, et ce point appellerait une analyse approfondie, d'un combat entre des moralités différemment équipées. H. Dumas veut faire émerger une « vérité morale » sur le terrain d'une enquête scientifique (l'incipit de l'ouvrage emprunté à Chateaubriand le dit d'emblée). Honnête, elle ne fait pas mystère de sa « sidération » ou « commotion » (p. 305), de la brutalité d'une enquête au contact permanent des récits de la « pire » violence, de son attachement aux rescapés (comme Joséphine, « gardienne de la mémoire », et d'autres victimes qui sont aussi les juges des *gacaca* ou les représentants des associations de rescapés). Cette volonté de moraliser le génocide, c'est-à-dire de refuser sa démoralisation, sa banalisation sociologique, puisque « un seuil de violence inconnu jusqu'à présent a été franchi » (p. 306), s'adosse à un projet collectif d'anthropologie historique des violences extrême ; la préface de Stéphane Audoin-Rouzeau donne le ton : l'enquête d'Hélène Dumas sert efficacement la

1. Groupes ethniques « anciens » eu égard à l'interdiction de leur mention, mais qui n'ont sans doute jamais eu une telle importance dans la vie des Rwandais.

2. « *Social ties and immediate social context better explain the processes through which ordinary people came to commit mass murder in Rwanda* » (L. A. Fujii, *Killing Neighbors...*, op. cit., p. 571). Cf. aussi S. Straus, *The Order of Genocide...*, op. cit.

3. Pour être exacte, ces affrontements académiques se jouent peu dans le champ académique, qui semble entretenir avec soin les divergences (notamment par son cloisonnement disciplinaire). Le dialogue scientifique se tient curieusement plutôt devant d'autres instances, et notamment dans l'arène judiciaire, comme j'ai pu l'observer à l'occasion du procès de Pascal Simbikangwa devant la Cour d'assises de Paris, au printemps 2014.

4. H. Dumas a critiqué la position brossant « le portrait d'un État autoritaire, imposant sa volonté depuis les cénacles de Kigali à une population contrainte, soumise, brimée », d'auteurs comme Susan Thomson et Scott Straus, dans « Scott Straus et Lars Waldorf, *Remaking Rwanda. State Building and Human Rights after Mass Violence* », *Afrique contemporaine*, 240, 2011, p. 167-169.

reconnaissance d'un « immense événement » dont il convient de souligner la « radicalité meurtrière » (p. III). S. Thomson, dont l'objet n'est pas le génocide, entend, elle, rendre compte d'une lutte politique : une résistance sourde, discrète, peu perceptible par celui qui ne ferait que passer, de paysans pauvres, survivants du génocide et des massacres, face à un pouvoir autoritaire¹.

Ce sont deux portraits du Rwanda de l'après-1994 difficiles à superposer. Les récits historiques divergent (l'instrumentalisation des ethnies est attribuée par S. Thomson, p. 61, au roi Rwabugiri, plutôt qu'aux seuls colonisateurs). Le Rwanda dépeint par H. Dumas est hanté, les liens sociaux ont été défaits en 1994 ; celui de S. Thomson est gouverné de manière autoritaire, et les liens sociaux les plus solides sont toujours susceptibles, au Rwanda et ailleurs, de verser dans la violence. Pour le dire en peu de mots : H. Dumas moralise et événementialise, et parvient à rendre palpable un paysage subjectif déchi-queté ; S. Thomson politise et banalise, elle rend apparentes des logiques sociales ordinaires, soulignant la continuité du contrôle politique avant et après le génocide.

On peut s'interroger néanmoins sur ce qu'apporte, scientifiquement, l'hypothèse d'une transgression de toutes les normes morales, et sur ce qui la fonde². Si le génocide des Tutsi rwandais est pour H. Dumas un événement sans précédent (y compris en regard des génocides antérieurs), c'est du fait de la « radicale » mise en question de l'humanité des tueurs impliqués dans la mise à mort de leurs proches. Nous sommes là face à la représentation la plus courante du génocide : le crime des crimes ne peut avoir lieu qu'au prix d'une radicale subversion des normes morales existantes et d'un déchirement intérieur, traumatique, de tous les tueurs et témoins. D'autres auteurs ont pourtant ébranlé cette hypothèse (ce souhait moral) selon laquelle une société ne peut basculer dans la violence collective qu'en transgressant ces normes morales. C. Browning et

H. Welzer notamment ont montré comment la morale que mobilisent les exécuteurs allemands pour participer au génocide s'inscrit dans la continuité de la morale antérieure, « éthique de la correction » et douceur du bon père de famille³.

Une autre évidence pourrait être questionnée : celle de l'intimité, du lien privé que l'on voudrait supposer protecteur, toujours. Les relations interpersonnelles apparaissent de toute évidence comme le lieu du sentiment vrai, puisque amical et amoureux. Au regard de cet espoir du souci authentique de l'autre, la transgression ne peut être qu'énorme. Cela ne va pas de soi, pourtant : les relations « privées », de proximité, même institutionnalisées dans une famille, ne sont pas toujours le site du souci protecteur de l'autre, de sa prise en compte égalitaire, ni au Rwanda ni ailleurs. H. Dumas évoque d'ailleurs la possibilité d'un prolongement des conflits domestiques et ressentiments communautaires (p. 306), que L. A. Fujii tient pour avéré ; la « réversibilité » des liens est donc aussi une continuité. Les relations « publiques », politiques, peuvent être plus protectrices. Le constat dressé par Lee Ann Fujii est que les sauveurs les plus constants ont été au Rwanda motivés moins par l'affection que par le souci de valeurs universelles, abstraites ; c'est d'ailleurs, davantage qu'un élan affectif, leur indépendance vis-à-vis des autres, leurs proches notamment, qui semble leur avoir permis de refuser l'ordre de tuer⁴.

Vingt ans plus tard, les sciences humaines et sociales ont beaucoup à nous dire sur ce qui a eu lieu pendant le génocide des Tutsi au Rwanda, aussi bien qu'avant et après l'événement. Leurs descriptions sont appuyées sur des méthodes rigoureuses, largement communes aux différentes disciplines. Et pourtant, elles ne disent pas du tout la même chose : ni sur le génocide, ni sur les effets des commémorations et des jugements. C'est dire que, aussi habités que nous le soyons par la volonté de ne « plus jamais [voir] ça », nous sommes loin encore d'en savoir assez sur ce dont

1. Résistance discrète qui prend différentes formes (« *staying on the sidelines* », « *irreverent compliance* » et « *withdrawn muteness* », p. 9). La perception par les chercheuses d'une domination sociale et d'un contrôle politique est très marquée – ce qui pose de nouveau la question du statut de la parole (cf. note 3).

2. Sur le plan moral, c'est évident – et l'auteure de cette recension admet tenir sans difficultés à ses enfants un discours dont elle sait la fragilité scientifique.

3. Cf. C. Browning, *Des hommes ordinaires...*, *op. cit.* ; et H. Welzer, *Les exécuteurs...*, *op. cit.*, mais aussi les études d'anthropologie qui interrogent la frontière entre guerre et paix, par exemple Paul Richards (ed.), *No Peace, No War. An Anthropology of Contemporary Armed Conflicts*, Athens/Oxford, Ohio University Press/James Currey, 2005.

4. L. A. Fujii, *Killing Neighbors...*, *op. cit.*, p. 177.

sont faites les violences politiques massives pour
pouvoir faire qu'elles n'aient pas lieu.